



FAQ v4

Appel à manifestation d'intérêt Initiatives d'Innovation Stratégiques dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie

Questions générales

Qu'est-ce qu'une IIS ? Quels sont les objectifs poursuivis au travers de cet appel ?

L'appel à IIS vise à constituer des **ensembles cohérents et à masse critique suffisante d'activités et projets** fédérant les forces distinctives et acteurs pertinents de la Wallonie en réponse à une ou plusieurs ambitions d'un ou plusieurs DIS. Il ne s'agit pas de projets de recherche et d'innovation individuels mais d'initiatives structurantes. L'appel ne donnera pas lieu à un financement direct.

L'objectif est d'assurer une concentration des efforts et des moyens pour la concrétisation d'initiatives stratégiques permettant d'atteindre les ambitions fixées par le Gouvernement wallon. La S3, les feuilles de route des DIS et les IIS sélectionnées doivent servir de 'boussole' pour l'utilisation optimale des ressources et moyens dont la Wallonie dispose pour atteindre les objectifs fixés par la S3 (policy mix), qu'il s'agisse de dispositifs d'accompagnement, de soutiens financiers ou de leviers permettant d'accélérer la mise en œuvre des IIS, notamment en favorisant les synergies entre instruments, acteurs et projets.

Pourquoi s'inscrire dans cette dynamique ?

Le chef de file (et ses partenaires) doit souhaiter s'engager dans une **démarche collective et régionale** avec le soutien des administrations autour de priorités et d'ambitions régionales. **Il ne s'agit pas ici de projets de recherche et d'innovation individuels** mais d'initiatives structurantes visant clairement à soutenir la Wallonie dans la réponse à apporter via l'innovation aux défis sociétaux auxquels elle est confrontée et à la concrétisation des ambitions des feuilles de route.

Le développement de ces IIS contribuera également à renforcer la visibilité et le positionnement de la Région et de ses acteurs au niveau européen et international en lien avec les priorités concernées.

Quels sont les objectifs et ambitions des 5 DIS wallons ?

Pour chacun des 5 DIS a été élaborée une feuille de route qui définissent la vision, les ambitions et les priorités spécifiques que se fixe la Wallonie par rapport au DIS. Les feuilles de route sont disponibles sur le site <http://economie.wallonie.be>. Les acteurs souhaitant soumettre une proposition d'IIS sont invités à lire les feuilles de route avant d'élaborer leur proposition.



Une IIS peut-elle être transverse à plusieurs DIS, notamment viser un aspect commun qui se retrouve dans des aires stratégiques de différents DIS ou est-il préférable qu'une IIS se spécialise et se focalise sur un seul DIS?

La proposition d'IIS a vocation à **concrétiser une ou plusieurs des ambitions d'un ou de plusieurs DIS**. Les interconnexions entre DIS étant fréquentes, il est possible qu'une IIS touche des ambitions/aires stratégiques de plusieurs feuilles de route. Il n'est toutefois pas attendu qu'une IIS soit de nature purement générique ou horizontale, les contributions spécifiques de l'IIS aux ambitions des feuilles de route doivent être identifiées dans la proposition.

Y aura-t-il d'autres appels à IIS ?

Sur base de l'évaluation de ce premier appel et de la mise en œuvre des IIS, d'autres appels à IIS pourraient être lancés d'ici 2027, en lien avec les objectifs et ambitions des feuilles de route.

Y aura-t-il une personne de contact par DIS ? Quelle sera la composition de la cellule de coordination des DIS, quel sera son rôle ? Comment la coordination des différentes initiatives sera-t-elle organisée ?

Pour chaque DIS une cellule de coordination sera mise en place. Celles-ci auront pour missions principales de veiller à la mise en œuvre des feuilles de route, d'assurer la coordination des IIS, projets et autres initiatives lancés au sein des feuilles de route, de maintenir la concertation entre acteurs et d'ouvrir les collaborations à de nouveaux acteurs (animation d'une communauté d'acteurs), d'assurer le suivi des différentes initiatives,...

Les cellules de coordination seront composées d'un nombre limité de personnes de contact issus des administrations et Pôles de compétitivité/Cluster TWEED mandatés pour cette mission. Elles seront mises en place d'ici la fin 2021. Dans l'intervalle, le point de contact central est la cellule S3 au sein du SPW EER (s3.economie@spw.wallonie.be), qui assurera le relais vers les interlocuteurs pertinents.

Quel sera le rôle des Cellules de coordination des DIS dans le cadre des IIS ?

Les Initiatives d'Innovation Stratégiques sélectionnées dans le cadre du présent appel bénéficieront du soutien des cellules de coordination des DIS concernés que ce soit en termes d'accompagnement au développement de projets ou encore de dialogue constructif dans la recherche de mesures d'accompagnement, de soutien et de financement dans le cadre des outils de politiques économique et d'innovation existants. Le dialogue stratégique à mettre en place pourra également viser des aspects réglementaires ou le développement de solutions nouvelles aux freins identifiés.

Soumettre une IIS – Evaluation et sélection des IIS

Quel est le calendrier de l'appel?

L'appel est ouvert du 17 Septembre 2021 au **16 Novembre 2021 à 12h00**. Le processus de sélection se clôturera en Janvier 2022.

Le délai du 16/11 n'est-il pas trop court au regard des ambitions ?

L'appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des initiatives structurantes susceptibles de répondre aux objectifs fixés par les feuilles de route, éventuellement en se basant sur des dynamiques et initiatives existantes. Il ne donnera lieu à aucun financement direct, mais permettra d'engager le dialogue avec les partenariats sélectionnés ; il s'agit donc du début du processus. Les propositions seront à formuler sous forme d'une **concept note** de 15 pages max. présentant les principaux éléments



des propositions d'IIS et non le détail des projets qui les composent. Celles-ci pourront également identifier **les aspects à améliorer ou compléter**, ce qui fera l'objet du processus d'accompagnement des IIS sélectionnées, en particulier celles relevant de la catégorie B (IIS sélectionnées avec degré de maturité/complétude à améliorer).

Y aura-t-il des annexes à fournir en complément des 15 pages de la concept note ?

Non, aucune annexe ne doit être jointe, seul le formulaire de soumission sera évalué.

Quels types d'acteurs peuvent faire partie du partenariat ? Est-ce que des acteurs issus de la société civile (asbl, fondation, ...) peuvent y être intégrés ?

L'appel à IIS est destiné à des **partenariats composés d'acteurs de recherche et d'innovation wallons** (universités, centres de recherche, hautes écoles, entreprises) et de **tout autre acteur** (régional/national/européen/international) susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les feuilles de route, notamment les utilisateurs finaux ou bénéficiaires potentiels des services/produits que le partenariat entend développer (secteur public, acteurs de l'économie sociale, organisations représentatives de la société civile, living labs...). La S3 s'inscrit dans une logique de mobilisation de la **quadruple hélice**.

Qui peut être chef de file du partenariat ?

Le chef de file du partenariat doit être un acteur actif en Wallonie et devra démontrer sa capacité et les moyens/ressources dont il dispose pour jouer ce rôle. Il sera la personne de référence pour engager le dialogue structuré avec les administrations. Il sera appuyé pour ce faire par la cellule de coordination des DIS.

Etant donné le rôle qui sera confié aux Pôles de compétitivité et au Cluster TWEED dans la cellule de coordination des DIS (voir plus haut), il n'est pas indiqué que ces acteurs se positionnent comme chef de file d'une IIS. Ils peuvent par contre être identifiés comme partie prenante d'une IIS.

Quelle sera la composition du comité de sélection ?

Le **comité d'avis** rassemblera les différentes composantes de la structure de la gouvernance de la S3 (SPW EER, SOWALFIN, ADN), l'AWEX, le Département de la Coordination des Programmes FEDER (DCPF), le Cabinet du Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des experts thématiques issus notamment d'autres administrations compétentes.

Quelle sera la procédure de sélection des IIS

Le comité d'avis évaluera les propositions d'IIS quant à la complétude, la qualité et la pertinence de la proposition par rapport aux 5 éléments à prendre en considération dans les propositions IIS, repris au point 4 de l'appel.

Le comité d'avis classera les IIS en **trois catégories** :

- **Catégorie A** : IIS sélectionnées avec degré de maturité/complétude suffisant
- **Catégorie B** : IIS sélectionnées avec degré de maturité/complétude à améliorer
- **Catégorie C** : IIS non sélectionnées.

Il établira également un rapport reprenant les éventuelles remarques et/ou recommandations, argumentées et justifiées.

Les résultats de l'évaluation seront transmis au Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et fonderont sa décision quant à la sélection des IIS.



Quel est le nombre d'IIS attendues pour l'appel ?

L'intention est de soutenir des IIS à masse critique suffisamment importante pour prétendre à relever les défis identifiés. Le nombre d'IIS soutenues sera par conséquent limité, sans qu'un nombre défini ne soit établi. L'objectif sera de couvrir au maximum les objectifs des DIS avec les IIS identifiées, mais de ne pas multiplier les IIS répondant à chaque objectif.

En phase d'évaluation, pourrait-il y avoir des regroupements d'IIS ? Comment cela serait-il géré ?

Oui, le comité d'avis pourrait recommander de regrouper des IIS qui couvrent les mêmes aires stratégiques ou apparaissent complémentaires. Cela fera partie du dialogue à mettre en place entre les partenariats et l'Administration, notamment pour les IIS relevant de la catégorie B.

Qu'entend-on par « possibilité de s'appuyer sur des initiatives existantes » ?

La proposition d'IIS peut se construire à partir d'une initiative en cours répondant partiellement ou totalement à une des ambitions d'IIS. Le partenariat devra cependant veiller à ce qu'elle remplisse l'ensemble des critères spécifiques au présent appel (caractère structurant, dimension internationale ; caractère innovant...). Il pourra s'agir d'étoffer ou de donner une autre dimension aux projets en cours. Les propositions peuvent p.ex. compléter des initiatives financées dans le cadre du Plan de relance.

Quel degré de maturité (TRL) des projets de R&D est attendu ?

Une IIS peut comporter des projets à divers degrés de maturité TRL. Il est attendu une combinaison adéquate de projets en fonction des objectifs visés, et permettant de s'inscrire dans les critères fixés par l'appel à manifestation d'intérêt (couverture de la chaîne de valeur, complétude du partenariat et implication du secteur privé, création de valeur et impact,...).

Articulations avec le FEDER / FSE

Quelle est l'articulation entre une IIS et l'appel FEDER ? La sélection dans cet appel conditionne-t-il l'octroi des fonds FEDER ?

L'ensemble des projets financés sous l'objectif spécifique 1.1: « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » du FEDER devront s'inscrire dans la S3 et ses DIS.

L'appel à IIS **n'est pas un passage obligatoire** dans la procédure de sélection des projets soumis dans le cadre des futurs appels FEDER 2021-27. Pour les projets ne s'inscrivant pas dans une dynamique plus large de type IIS, il n'est pas pertinent de soumettre le projet au titre de l'appel à IIS. Néanmoins, l'inscription d'un projet soumis au FEDER dans une IIS sélectionnée permettra de justifier de sa cohérence avec la S3. La programmation FEDER constitue un des mécanismes susceptibles d'être activé pour la mise en œuvre des IIS, au même titre que d'autres mécanismes régionaux, nationaux ou européens.

Des synergies sont-elles attendues entre les IIS et futurs projets FSE ?

La programmation FSE constitue un des mécanismes susceptibles d'être activé pour la mise en œuvre des IIS pour les aspects liés aux compétences, au même titre que d'autres mécanismes régionaux, nationaux ou européens. Il n'y a pas de lien établi entre les IIS et les appels FSE.



Pour toutes les questions spécifiques au FEDER ou au FSE, et aux appels qui y sont liés, nous vous renvoyons vers les administrations compétentes :

- FEDER : Département de la Coordination des Programmes FEDER – <http://europe.wallonie.be/>
- FSE : Agence FSE – <http://www.fse.be/>

Financement

Comment seront financées les IIS ? Quels sont les instruments mobilisables ?

L'appel à IIS ne donne pas lieu à un financement direct. L'objectif in fine est d'assurer une concentration des efforts et des moyens pour la concrétisation d'initiatives stratégiques permettant d'atteindre les ambitions fixées par le Gouvernement.

La mise en œuvre des IIS peut faire appel à l'ensemble de la palette des outils/dispositifs de soutien publics et privés pertinents, et visera à optimiser leur mobilisation en dialogue avec les autorités régionales. Certains appels seront cependant spécifiquement orientés vers les DIS (notamment dans le cadre du FEDER comme spécifié plus haut) et des appels spécifiques pourraient être lancés en fonction des besoins et des moyens disponibles. Les synergies avec des instruments fédéraux, européens...pourront également être activées.

Un aperçu non exhaustif des outils présents dans le policy mix régional est disponible via le lien suivant : <https://economie.wallonie.be>.

De même que pour le FEDER et le FSE, quel est le lien entre IIS et les appels à projets du SPW-EER ?

La participation à une IIS ne conditionne pas les financements régionaux. Elle permettra un dialogue en amont avec l'Administration en vue d'une mobilisation efficace des leviers disponibles, et l'inscription dans une dynamique globale. Certains appels du SPW EER seront spécifiquement orientés vers les DIS. Les IIS bénéficieront d'un suivi prioritaire par l'Administration.

A côté des financements européens dans le cadre d'Horizon Europe, il existe d'autres initiatives telles que la participation aux infrastructures identifiées dans la roadmap ESFRI financées par les Etats-membres, les Alliances industrielles, Erasmus+ et ses alliances pour l'innovation, les projets Interreg, les financements au titre des programmes Digital Europe, Single Market,... les partenariats interrégionaux S3... l'articulation avec ce type de stratégies européennes est-elle aussi incluse dans la démarche de cet appel ?

L'articulation des propositions d'IIS avec d'autres initiatives que celles prévues sous Horizon Europe est en effet pertinente, et sera prise en compte lors de l'évaluation des propositions. Celles-ci doivent toutefois s'inscrire dans les priorités et ambitions des feuilles de route. Les feuilles de route des DIS identifient déjà une liste (non exhaustive) d'opportunités européennes en lien avec les ambitions fixées pour les DIS.